

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2009

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration de responsabilité de la direction	1
Rapport des vérificateurs au Bibliothécaire parlementaire	2
État des résultats	3
État de la situation financière	4
État de l'avoir du Canada	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7

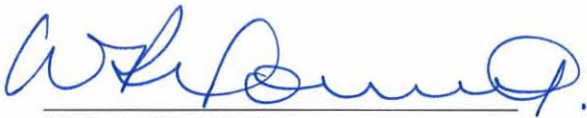
Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction de la Bibliothèque du Parlement. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

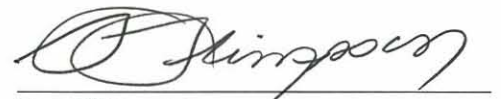
La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Bibliothèque. L'information financière soumise pour la préparation des *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport annuel* de la Bibliothèque du Parlement concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans toute la Bibliothèque.

À la demande de la direction, ces états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l.



William R. Young
Bibliothécaire parlementaire
Ottawa (Ontario)
23 juin 2009



Sue Stimpson
Dirigeant principal des finances
Ottawa (Ontario)
23 juin 2009



KPMG s.r.l.
Comptables agréés
Bureau 2000
160, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG (5764)
Copieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

Rapport des vérificateurs au Bibliothécaire parlementaire

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Bibliothèque due Parlement au 31 mars 2009 et les états des résultats d'exploitation, l'équité du Canada ainsi que des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables s'appliquant généralement au gouvernement du Canada et pour les départements et les agences gouvernementales comme stipulé dans les conventions comptables du Conseil du Trésor. Les principales conventions comptables sont présentées à la note 2 afférente aux états financiers. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Bibliothèque due Parlement. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et de l'équité du Canada de la Bibliothèque due Parlement au 31 mars 2009 ainsi que des coûts nets de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 2 afférente aux états financiers.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par la direction de la Bibliothèque due Parlement et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

KPMG s.r.l. / SENC.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

Le 14 juillet 2009

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

État des résultats

Pour l'exercice se terminant le 31 mars
(en dollars)

	2009				2008
	Gestion des ressources d'information	Information recherche et analyse	Diffusion de l'information au public	Total	Total
Charges					
Salaires et avantages sociaux	9 014 090	21 118 716	4 402 109	34 534 915	30 992 162
Installations	3 716 758	4 001 709	538 539	8 257 006	6 771 858
Services professionnels et spéciaux	1 117 299	1 880 532	672 543	3 670 374	2 134 374
Fournitures, équipement et approvisionnements	2 462 935	163 626	66 771	2 693 332	2 368 795
Communications, déplacements et réinstallations	184 546	297 866	208 700	691 112	608 279
Amortissement des immobilisations corporelles	188 992	371 122	63 420	623 534	618 902
Information	31 387	96 699	355 471	483 557	283 640
Coût des marchandises vendues			448 247	448 247	490 030
Réparations et entretien	100 418	196 398	33 542	330 358	277 762
Locations	215 716	53 098	13 204	282 018	264 965
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	43 282	84 993	14 524	142 799	
Total des charges	17 075 423	28 264 759	6 817 070	52 157 252	44 810 767
Revenus					
Ventes de biens et produits d'information - Entités externes			849 759	849 759	859 945
Ventes de biens et produits d'information - Autres ministères			42 763	42 763	61 964
Gain sur aliénation d'immobilisations corporelles	103	202	35	340	
Total des revenus	103	202	892 557	892 862	921 909
Coût de fonctionnement net	17 075 320	28 264 557	5 924 513	51 264 390	43 888 858

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

au 31 mars
(en dollars)

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Actif		
Actif financier		
Débiteurs et avances (note 4)	<u>1 041 684</u>	<u>576 303</u>
Actif non financier		
Charges payées d'avance	4 485	640
Stocks destinés à la revente	377 107	457 197
Immobilisations corporelles (note 5)	<u>2 302 837</u>	<u>2 459 875</u>
Total de l'actif non-financier	<u>2 684 429</u>	<u>2 917 712</u>
TOTAL	<u><u>3 726 113</u></u>	<u><u>3 494 015</u></u>
Passif		
Créditeurs et charges à payer	3,086,357	2,128,500
Indemnités de vacances et congés compensatoires	1,631,940	1,391,093
Indemnités de départ (note 6(b))	<u>6,138,604</u>	<u>4,870,891</u>
Total du passif	<u>10,856,901</u>	<u>8,390,484</u>
Avoir du Canada	<u>(7,130,788)</u>	<u>(4,896,469)</u>
TOTAL	<u><u>3,726,113</u></u>	<u><u>3,494,015</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'avoir du Canada

au 31 mars
(en dollars)

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Avoir du Canada, début de l'exercice	(4 896 469)	(3 815 413)
Coût de fonctionnement net	(51 264 390)	(43 888 858)
Crédits de l'exercice utilisés (note 3)	39 369 473	34 914 643
Revenus non disponibles pour dépenser	(32 228)	(21 282)
Variation de la situation nette du Trésor (note 3)	(538 330)	(770 135)
Gains sur aliénation d'immobilisations corporelles	(340)	
Transfert d'actifs des TPSGC		390 442
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 7)	10 231 496	8 294 134
	<u> </u>	<u> </u>
Avoir du Canada, fin de l'exercice	<u><u>(7 130 788)</u></u>	<u><u>(4 896 469)</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice se terminant le 31 mars
(en dollars)

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Activités de fonctionnement		
<i>Coût de fonctionnement net</i>	51 264 390	43 888 858
Éléments n'affectant pas l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	(623 534)	(618 902)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 7)	(10 231 496)	(8 294 134)
Gain sur aliénation d'immobilisations corporelles	340	
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	(142 799)	
<i>Variations de l'état de la situation financière</i>		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	465 381	(87 730)
Augmentation des charges payées d'avance	3 845	640
Augmentation (diminution) des stocks destinés à la revente	(80 090)	61 664
Augmentation des créditeurs et charges à payer	(957 857)	(657 682)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(240 847)	(187 890)
Augmentation des indemnités de départ	(1 267 713)	(525 356)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	38 189 620	33 579 468
 Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	609,295	543,758
 Activités de financement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	<u>38,798,915</u>	<u>34,123,226</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers

1. Mandat et objectifs

Les présents états financiers renferment l'information financière relative à toutes les opérations contrôlées par la Bibliothèque du Parlement.

La Bibliothèque du Parlement a été créée en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*.

La Bibliothèque du Parlement a pour fonction d'offrir au Parlement en temps opportun des services complets et fiables d'information, de documentation, de recherche et d'analyse, ainsi que des collections riches et pertinentes pour appuyer les fonctions de législation et de représentation; et, de fournir de l'information au public sur le Parlement du Canada.

Les activités de la Bibliothèque du Parlement peuvent être sommairement décrites comme suit :

Information, recherche et analyse - Offrir aux parlementaires des services d'information, de recherche et d'analyse pour les aider à remplir leurs rôles de membres du Sénat ou de la Chambre des communes, de comités et d'associations parlementaires ou de représentant d'une région ou d'une circonscription. L'information est également mise à la disposition des clients autorisés.

Gestion des ressources d'information - Concevoir, enrichir, maintenir et promouvoir un recueil varié de sources de connaissances, afin d'aider les parlementaires et ceux qui les secondent dans leur travail en leur fournissant les renseignements qu'ils ont besoin.

Diffusion de l'information au public - Seconder les parlementaires dans leurs efforts pour rendre le Parlement accessible au public. Offrir au public de l'information au sujet du Parlement.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Crédits parlementaires – La Bibliothèque du Parlement est financée par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis à la Bibliothèque ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement – La Bibliothèque du Parlement fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le Receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Bibliothèque est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Bibliothèque sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(c) La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par la Bibliothèque. Il découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

(d) Revenus – Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent. Les revenus déjà encaissés mais non gagnés sont présentés à titre de revenus reportés.

(e) Charges - Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- i. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- ii. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Bibliothèque du Parlement au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Bibliothèque découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la Bibliothèque n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- ii. Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Les débiteurs et avances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette et ils sont comptabilisés selon la méthode de l'épuisement successif.

(i) Opérations en devises – Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens en s'appuyant sur le taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur le 31 mars.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(j) Immobilisations corporelles - La Bibliothèque n'inscrit pas à l'actif les oeuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique.

Modification de convention comptable - Depuis le 1er avril 2008, toutes les immobilisations corporelles et améliorations locatives ayant un coût initial de 2 500\$ ou plus sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Ceci reflète un changement dans le seuil de capitalisation des immobilisations corporelles, soit de 500\$ à 2 500\$. Le solde non-amorti des immobilisations corporelles avec un coût d'origine de moins de 2 500\$ a été radié durant l'exercice financier en cours. Cette radiation est reflétée dans les dépenses de l'année courante au montant de 142 799\$, dans une réduction de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles par le même montant et une réduction équivalente dans l'avoir du Canada.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel et outillage	5 ans
Autre matériel	5 - 15 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans

(k) Collections - Les collections de livres et de matériel de référence de la Bibliothèque du Parlement sont imputées aux charges dans l'année d'acquisition. Durant l'exercice, la Bibliothèque a encouru 2 313 818\$ en dépenses pour la collection (2 032 660\$ en 2008).

(l) Incertitude relative à la mesure – La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

3. Crédits parlementaires

La Bibliothèque du Parlement reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de la Bibliothèque diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Coût de fonctionnement net	51 264 390	43 888 858
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(623 534)	(618 902)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(10 231 496)	(8 294 134)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(240 847)	(187 890)
Augmentation des indemnités de départ	(1 267 713)	(525 356)
Revenus non disponibles pour dépenser	32 228	21 282
Augmentation (diminution) des stocks destinés à la revente	(80 090)	61 664
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	340	
Perte sur la radiation des immobilisations corporelles	(142 799)	
Autres ajustements	45 854	24 723
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits		
Ajouter (déduire) :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	609 295	543 758
Augmentation des charges payées d'avance	3 845	640
Crédits de l'exercice en cours utilisés	<u>39 369 473</u>	<u>34 914 643</u>

(b) Crédits fournis et utilisés

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Crédit 15 - Dépenses de fonctionnement	36 910 819	32 058 000
Montants législatifs	4 362 732	4 123 400
Moins :		
Crédits annulés : Fonctionnement	(1 904 078)	(1 266 757)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	<u>39 369 473</u>	<u>34 914 643</u>

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

3. Crédits parlementaires (suite)

(c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Encaisse nette fournie par le gouvernement	38 798 915	34 123 226
Revenus non disponibles pour dépenser	<u>32 228</u>	<u>21 282</u>
	<u>38 831 143</u>	<u>34 144 508</u>
Variations de la situation nette du Trésor		
Diminution (augmentation) des débiteurs et des avances	(465 381)	87 730
Diminution (augmentation) des créditeurs et des charges à payer	957 857	657 682
Autres ajustements	<u>45 854</u>	<u>24 723</u>
	<u>538 330</u>	<u>770 135</u>
Crédits de l'exercice en cours utilisés	<u><u>39 369 473</u></u>	<u><u>34 914 643</u></u>

4. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	894 755	531 310
Débiteurs de l'extérieur	142 129	42 943
Avances	<u>4 800</u>	<u>2 050</u>
Total	<u><u>1 041 684</u></u>	<u><u>576 303</u></u>

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

5. Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				2009 Valeur comptable nette	2008 Valeur comptable nette
	Solde d'ouverture	Acquisition	Aliénation et radiation	Solde de fermeture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénation et radiation	Solde de fermeture		
Matériel et outillage	810,942	35,498	543,568	302,872	590,257	67,676	491,507	166,426	136,446	220,685
Autre matériel	2,070,093	67,931	345,391	1,792,633	568,136	119,095	33,277	653,954	1,138,679	1,501,957
Matériel informatique	3,787,886	269,435	2,706,876	1,350,445	3,461,561	304,339	2,951,413	814,487	535,958	326,325
Logiciels	1,688,964	236,431	1,080,244	845,151	1,278,056	132,424	1,057,083	353,397	491,754	410,908
Total	8,357,885	609,295	4,676,079	4,291,101	5,898,010	623,534	4,533,280	1,988,264	2,302,837	2,459,875

La charge d'amortissement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009 s'élève à 623 534\$ (2008 - 618 902\$).

6. Avantages sociaux

(a) Prestations de retraite : Les employés de la Bibliothèque du Parlement participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2% par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleurs années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que la Bibliothèque versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2008-2009, le total des charges s'élève à 3 149 892\$ (3 005 959\$ en 2007-2008), soit environ 2,0 (2,1 en 2007-2008) fois les cotisations des employés.

La responsabilité de la Bibliothèque relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ pour employés : La Bibliothèque du Parlement verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	4 870 891	4 345 535
Charge pour l'exercice	1 820 981	865 782
Prestations versées pendant l'exercice	(553 268)	(340 426)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	<u><u>6 138 604</u></u>	<u><u>4 870 891</u></u>

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

7. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Bibliothèque du Parlement est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Bibliothèque conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, la Bibliothèque reçoit gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie (a).

(a) Services fournis gratuitement

Au cours de l'exercice, la Bibliothèque reçoit gratuitement des services d'autres ministères (installations et cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires). Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats de la Bibliothèque :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Installations	8 257 006	6 771 858
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	<u>1 974 490</u>	<u>1 522 276</u>
Total	<u>10 231 496</u>	<u>8 294 134</u>

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye, d'émission des chèques et de traduction offerts par TPSGC, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats de la Bibliothèque. De plus, les coûts de services fournis par le Sénat et la Chambre des Communes incluant l'entretien, identification et sécurité, transport et messagerie ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats de la Bibliothèque.

(b) Soldes des comptes créditeurs à la fin de l'exercice entre apparentés :

Les soldes suivants avec des apparentés sont inclus aux créditeurs et charges à payer à l'État de la situation financière.

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Créditeurs - Autres ministères et organismes	483 256	849 786